Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Launay-Villiers - Tome IV

Launay-Villiers. — *Ecclesia de Alneto,* 1302. — *Launay Cochon,* 1542. — *Launay-Villiers,* 1710 (Chart. de la Roë, vol. 162, f. 173 ; 200, f. 202). — Le « Chemin Gravelais » passe à Launay, 1634.

Population : 328 imposés au sel, 16 exempts, 1774 ; — 369 imposés, 14 pauvres, 17 exempts, 1777 ; — 316 imposés, 15 exempts, 1780 ; — 362 hab. en 1902 ; — 396 hab. en 1908.

L'administration civile, par arrêté du 8 août 1792, supprimait la paroisse pour l'unir à Saint-Pierre-la-Cour et au Bourgneuf.

Dans l'église, nombreux petits pavés estampés aux armes des Godard, des du Guesclin, etc., provenant de l'atelier de « la Tousche près la Gravelle, » XVI^{e} s.

Rob. *Ledouesne* transige avec l'évêque du Mans au sujet de grosses dîmes « qui se recueilleront en la grange épiscopale du dit Launay, et se partageront par moitié, » 2 mai 1542.

Curés. — La paroisse ne fut pas heureuse dans le choix qu'on fit de ses pasteurs au milieu du XVII^{e} s. Louis ou Robert *Huneau,* nommé curé en 1631 devint fou en 1663. — Léonard Nail fut alors « institué curé substitué. » On le retrouve de temps à autre, 1668, 1674. Puis N. Picault fait les fonctions et obtient le titre qu'il garde jusqu'en 1703. Qu'était-il advenu de L. Nail ? Il avait, ni plus ni moins, été impliqué dans l'Affaire des poisons, de complicité avec une D^{lle} de la Grange, veuve d'un receveur des gabelles, et un apothicaire nommé La Serre. La demoiselle et le curé furent condamnés à mort par arrêt du parlement le 4 février 1679 et exécutés en place de Grève le 8 du même mois (*Mém. hist. et authent. de la Bastille,* t. I, p. 149-150).

Chauveau, 1904.

Ecoles. — Marie Rose, veuve Camus, sœur de charité, jouit d'une rente de 100 ℔ sur le clergé, fondée le 20 septembre 1784, pour l'instruction gratuite des enfants. Peut-être est-ce celle dont M. de Farcy dit qu'on avait brûlé le titre à son château.

École chrétienne, libre, tenue par des séculières pour les filles.

Launay est l'une des paroisses où le fisc avait indûment perçu les droits de régale au détriment de l'évêque du Mans, droits que Philippe le Bel ordonna de restituer, 7 mars 1302 (*Arch. du Maine.* t. IX, p. 58).

C'est au château de Villiers, on le sait maintenant avec précision, que le marquis de la Rouërie aidé de Gavard, son lieutenant, organisa la Chouannerie. Dès le 28 décembre 1792, les troupes de Laval et d'Ernée sont commandées d'aller dans les communes de Launay, Saint-Pierre, Bourgon, le Bourgneuf, de les désarmer et d'enlever les cloches qui servent de signal pour le rassemblement des insurgés.

Le 1er oct. 1793, l'église est fermée, les cloches sont descendues, une amende de 4.000 ℔ est imposée aux habitants insurgés. Ils demandent une réduction en raison de l'insuffisance de la recette, et des soixante hommes de troupe qu'ils sont obligés d'entretenir.

Les « fuyards », réfractaires de la conscription en mars 1793, à Launay et à Saint-Pierre-la-Cour, sont poursuivis par les gardes nationaux d'Olivet.

Deux paroissiens, Jean Vêque et Pierre Richard, passèrent devant la Commission Clément, siégeant à Ernée, comme ayant fait partie de la « horde des Chouins » et porté secours aux Brigands de la Vendée. Ils furent condamnés à mort, le 29 ventôse an II.

Marie Chartier, veuve Chevalier, eut le même sort, « comme réunissant la mauvaise qualité de mère de Chouan à celle de leur avoir fourni aliments et asile, de tout temps, » ventôse an II.

Le 9 nov. 1799, le commissaire du Bourgneuf annonce que 3.000 insurgés se sont réunis dans son canton, spécialement à Launay-V. et à Saint-Pierre-la-Cour, commandés par Bourmont, Mesnard, Châteauneuf, Sévère, Saint-Robert, qu'il est réfugié à Laval et ne peut faire passer aucun acte officiel dans ces communes.

Neuf ex-chouans, résidant à Launay, sont signalés en 1800.

L'*inventaire* de 1906 fut tenté le lundi 12 mars. Le Saint-Sacrement avait été porté la veille dans la chapelle de Villiers ; l'église était fermée et gardée intérieurement par un groupe de fidèles. Les gendarmes du Bourgneuf et de Juvigné furent particulièrement maladroits dans cette paroisse, frappant les enfants parce qu'ils portaient à la main d'innocentes baguettes, injuriant M. le Maire, et menaçant les fidèles, à la première tentative de violence, de leur décharger leurs revolvers dans la tête. De fait, ils braquèrent leurs armes sur la foule. Ils durent quand même se retirer à la joie générale.